



BUREAU EXECUTIF

Bruxelles, le **22 décembre 2022**

Procès-Verbal de la réunion en visio-conférence

Présences :

Didier FREROT, Président

Marc PARIZEL, 1^{er} Vice-Président

Christian DEJASSE, Vice-Président

Jean PATINET, Trésorier

Ouverture du bureau à huis clos à 19h30.

1. Limite des prérogatives des employés de la FMWB

Ce point est traité à huis clos.

Les membres du Bureau exécutif chargent Didier de rapporter verbalement au secrétaire général les décisions qui ont été prises en séance.

2. Promotion du sport féminin : stages FMWB

Après quelques échanges d'idées, il est décidé que personne ne bénéficiera de la gratuité aux stages. Cependant, afin de promouvoir l'accès aux filles/femmes au monde sportif de la moto, il est décidé que les pilotes féminines paieront un droit d'accès aux stages organisés sous label FMWB réduit. Le montant de la participation annuelle sera de :

- 300 € (au lieu de 400 €) la première année
- 200 € (au lieu de 300 €) la deuxième année
- Elles bénéficieront également d'un remboursement de 50 % si les règles décrites dans la Charte annuelle sont remplies en fin de saison.

Une Charte séparée sera donc préparée pour les pilotes de sexe féminin.

3. Stages Trial : cas de Emile Mattheuus, licencié Motorsport Vlaanderen

Le BE décide que Emile Mattheuus peut, comme n'importe qui en Belgique, passer le tronc commun MSIn de l'ADEPS.

Cependant, en ce qui concerne les formations spécifiques MSIn FMWB (5 thématiques), comme le prévoit le cahier des charges (page 10), il devra être membre d'un club FMWB et licencié auprès de la FMWB.

S'il n'opte pas pour ce choix, priorité sera toujours donnée à un breveté FMWB/ADEPS pour dispenser des cours ou des stages.

4. Projet So Watt

Jean nous informe que ce sont Hervé Cornillie, Secrétaire général de la FMWB et Stijn Rentmeesters, Secrétaire général de la FMWB, qui ont dû prendre à leur charge la majeure partie du travail justificatif afin de constituer un dossier à remettre à la FIM pour bénéficier du subsidie promis.

Compte tenu de ce cette constatation mais aussi du fait que l'asbl MotoDev n'a pas respecté son engagement à acquérir des motos (comme décrit dans le projet soumis à la FIM), compte tenu du fait aussi qu'elle est en dettes avec la FMWB concernant la location des motos, le Bureau exécutif décide que dorénavant, si demande de subsides il y a dans le futur pour réitérer cette expérience, ladite demande sera introduite au nom de la FMWB ; et c'est la FMWB qui prendra en charge ou délèguera la réalisation du projet. Il en va de l'image de la FMB/FMWB par rapport à la FIM.

Le BE décide également que le montant locatif des motos de la FMWB sera retenu sur les subsides de la FIM.

5. Divers

- Le BE marque son accord avec la proposition faite par Marc pour **verser une avance de 500 € à chaque Espoir sportif et Sportif de Haut niveau sur le Plan programme 2022**. Concernant Barry Baltus, il est décidé qu'il faudra attendre la publication de l'Arrêt de la FWB avant de verser l'acompte.
- **Achat transpondeurs BEX** : Après quelques échanges, le BE marque son accord pour acquérir 65 transpondeurs supplémentaires en raison de la cessation d'activités de la société qui les fabrique actuellement. Compte tenu du stock actuel, cette acquisition devra permettre aux organisateurs BEX de pouvoir encore disposer d'un stock suffisant pour les 7 ou 8 prochaines années.

Fin du bureau à 21h00

Didier Frérot, Président